



Mon Ordre et moi

Flash actu

N° 06 - Mardi 29 Janvier 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARBITRAGE MINISTERIEL SUR LA REINGENIERIE DE LA FORMATION DES MK :

L'ORDRE APPELLE À LA RAISON POUR ASSURER LA QUALITE DES SOINS ET LA SECURITE DES PATIENTS.

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, en tant que garant de la sécurité des patients et de la qualité des soins, est particulièrement attentif à l'évolution de la qualité de la formation des masseurs-kinésithérapeutes (MK) en adéquation avec l'évolution des connaissances, des pratiques et des recommandations internationales. C'est pourquoi le Conseil national participe activement depuis 2007 aux travaux de réingénierie sur la nécessaire réforme de la formation des masseurs-kinésithérapeutes.

A cet égard, l'arbitrage du 25 janvier 2013, signé conjointement par Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la santé, et Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'il venait à se confirmer, constituerait un coup d'arrêt sans précédent pour l'évolution de la formation et *in fine* pour la qualité des soins dispensés quotidiennement à plus d'un million de Français en moyenne.

Cette réforme, en maintenant le concours statutaire pour certain(e)s candidat(e)s et en refusant de définir et d'intégrer pour tous l'année de préparation au concours et les années de formation dans un parcours universitaire, renforcerait **les inégalités sociales et géographiques du processus de sélection**. La réforme proposée installerait une inégalité de plan de carrière, de formation, de compétences, de qualité des soins et de sécurité des patients.

Surtout, derrière l'annonce triomphante de l'intégration de la formation des MK dans le schéma LMD (Licence-Master-Doctorat) **se cache une stagnation sans précédent** de la formation en masso-kinésithérapie qui, dans la réalité dure déjà quatre ans.

Pour l'Ordre, la formation des MK, **au regard de l'autonomie spécifique de la profession**, doit permettre l'apprentissage de connaissances théoriques et pratiques, le développement d'une compétence de réflexivité et l'acquisition de la maîtrise des techniques de soins, ce qui correspond à **un grade de Master** et en aucun cas au grade de Licence délivré par l'Etat.

Cette perspective, si elle se confirmait, constituerait une **atteinte injuste à la reconnaissance de la profession au sein des autres professions de santé mais aussi à l'international**, en se posant en contradiction avec les standards internationaux.

Parce que seule une formation d'excellence reconnue sera en mesure de garantir l'indépendance et la compétence de la profession au service de la sécurité des patients, **l'Ordre appelle l'ensemble des acteurs de la réingénierie à la raison pour une réforme à la hauteur des enjeux** de santé publique : il en va de l'avenir de toute une profession.

[Pour en savoir plus](#)

Contact : monordre@ordremk.fr

Pour se désabonner de cette lettre cliquez- [ici](#)

Rédaction : Franck GOUGEON

Webmaster : Claude ANSQUER

Copyright © [\[CNOMK\]](#) - [\[Mentions légales\]](#)